Image not found or type unknown

# porte fermée quand je suis arrivée au travail que faire ?

Par **FAURE**, le **05/03/2009** à **12:50**

Hier matin, notre patronne nous a tous réuni pour nous dire qu'elle allait au tribunal de commerce ce matin pour déposer son bilan et que ce n'était plus la peine que nous venions travailler car la boite était fermée. Je me suis tout de même présentée sur mon lieu de travail ce matin à l'heure d'embauche mais les portes étaient fermées et je n'ai pas pu accéder à mon poste de travail. Je n'ai aucun document justifiant un quelquonc licenciement, qu'est ce que je dois faire pour être dans la légalité ? merci de vos réponses

Par **Aquanaute13**, le **30/03/2009** à **20:22**

Bonsoir

Je pense que vous pourriez aller à la Chambre de commerce pour quérir des informations sur la cessation d'activité de votre ex entreprise,
1 - obtenir un document certifiant que l'entreprise à cesser son activité.
2 - Comment obtenir le paiement des salaires, des indemnités de licenciements,

Contactez un syndicat de salariés pour être renseigné.
Cordialement
Aquanaute13

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés